Les prix pour Up pro

Prix juin 2019 (*) - TVA exclue Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Spécifiques de votre Contrat avec Electrabel sa



Les prix qui vous sont facturés sont constitués des parties suivantes : le prix pour l'électricité, le prix pour le gaz, la redevance fixe, les coûts d'électricité verte et le cas échéant de cogénération, les Coûts de Réseau électricité et gaz (approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux) et enfin les Suppléments (taxes et surcharges) fixés par les pouvoirs publics.

ELECTRICITE: PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS						
NORMAL	Juin 2019					
Prix par kWh (c€/kWh)	6,718					
BIHORAIRE	Juin 2019					
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	7,716					
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,716					
EXCLUSIF NUIT	Juin 2019					
Prix par kWh (c€/kWh)	5,716					

GAZ : PRIX D'ÉNERGIE FIXE - 4 ANS
Juin 2019
2,619

ABONNEMENT - REDEVANCE MENSUELLE POUR LES SERVICES UP

Redevance mensuelle (€/mois, contribution Recupel incl.)

16,94

COUTS ENERGIE VERTE (1) Région Bruxelles-Capitale 0,920 Coûts énergie verte (c€/kWh)

ELECTRICITE - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)									
	DISTRIBUTION					TRANSPORT	SUPPLEMENTS		
Gestionnaire du réseau de distribution	Normal	Bihoraire heures pleines	Bihoraire heures creuses	Exclusif nuit	Terme fixe		Cotisation sur l'énergie	Cotisation fédérale (3)	
Région de Bruxelles-Capitale	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	
SIBELGA	7,98	7,98	5,70	5,01	12,54	1,89	0,19261	0,33863	

DROIT POUR LE FINANCEMENT OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC. MONTANTS INDEXÉS POUR 2019.						
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)					
<= 1,44 kVA > 1,44 et <= 6 kVA > 6 et <= 9,6 kVA > 9,6 et <= 13 kVA > 13 et <= 18 kVA > 18 et <= 36 kVA > 36 et <= 56 kVA > 56 kVA	0,00 9,96 15,96 19,92 30,00 39,96 79,80					

GAZ - COUTS DE RÉSEAUX: UTILISATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION, DE TRANSPORT ET DE SUPPLEMENTS (2)											
	DISTRIBUTION							TRANSPORT SUPPLEMENTS		EMENTS	
Gestionnaire du réseau de distribution	T1 0 - 5 000 kWh/an		T2 5 001 - 150 000 kWh/an		T3 150 001 - 1 000 000 kWh/an		Tarif pour l'activité de comptage		Coûts	Cotisation sur	Cotisation
de distribution	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Terme fixe	Terme proportionnel	Relevé annuel	Relevé mensuel	Fluxys (4)	l'énergie	fédérale (3)
Région de Bruxelles-Capitale	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(c€/kWh)
SIBELGA	3,36	2,200	54,36	1,185	879,72	0,638	16,08	610,75	0,153	0,12073	0,06122

OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC (Région Bruxelles-Capitale)						
Calibre du compteur	(€/an)					
6 ou 10 m³/heure (5)	2,64					
6 ou 10 m³/heure (6)	9,36					
16 m³/heure	22,80					
25 m³/heure	56,28					
40 m³/heure	112,56					
65 m³/heure	281,52					
100 m³/heure	391,44					
160 m³/heure	502.68					
> 160 m³/heure	726.60					

- (*) Pix valiables pour tout contrat conclus entre les fer juin 2019 et le 30 jain 2019 et commençant au plus tant le 31 décembre 2019

 (1) Ces coils sont catulés de la manière suivante. O 3 PC pour le coût évergie verte ainsi que le coût cogénération pour la Rigion Flamande. Q correspond au pourcentage, tel que délemment, des prélèvements du Client pour lequel ENGIE Electrabel doit remettre des certificats d'énergie verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'Anneige verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat et s'élève (hors TVA) pour l'Anneige verte et, le cas échéant, des certificats de cogénération en Flandres s'élève à 25 €. Les coûts sont adaptés en fonction des modifications légales et sont repris séparément sur la facture.

 (2) Les turités de réseau de distribution/transpon applicables à partir du 24 mai 2019, sont approvées par la CREG et les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL).

 (3) Pas soumis à la TVA.

 (4) Les coûtis entéesau de transpon pour le gaz naturel (coûts Fluxys) sont estimés à 1,53 EURANN (hors TVA) pour 2019 comme publiés par Fluxys.

 (5) Lorsque la demiète consommation annuelle standardisée calcuée est inférieure ou égale à 5 000 kWh.

- Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de "Up pro" : sources d'énergie renouvelables (100 %).